

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'Académie Ste-Marie du 9 décembre 2019, à 19 h, au local 149.

Sont présents :

M. Gaëtan Audet	Directeur adjoint
Mme Laurence Bédard	Représentante des enseignants
Mme Maryse Belley	Membre de la communauté
Mme Mireille Blais	Représentante des parents (Arrivée à 19 h 15)
Mme Véronique Bradley	Représentante des parents
Mme Mélanie Cliche	Représentante du personnel non-enseignant
Mme Janie Couillard	Représentante des enseignants
Mme Sylvie Garneau	Représentante des enseignants
M. Jean-François Giguère	Président et représentant au comité de parents
M. Simon Guay	Représentant des parents
Mme Nathaly Lemay	Représentante des enseignants
Mme Karina Létourneau	Représentante du personnel de soutien
M. François Pichette	Représentant des enseignants
Mme Isabelle Simard	Directrice
Mme Nancy Vézina	Représentante des parents
Mme Nancy Audrey Whittom	Représentante des parents et substitut au comité de parents et à la présidence

Est absente :

Mme Michelle Vanasse	Représentante des parents
----------------------	---------------------------

M^{me} Nathalie Laberge agit à titre de secrétaire.

2.1 ACCUEIL

La séance est ouverte à 19 h. M. Jean-François Giguère, président, souhaite la bienvenue à tous.

2.2 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2.3 INSCRIPTION DE POINTS (VARIA)

- Journée du 19 décembre
- Bons coups

2.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

CE 19/20 14

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Bradley d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, avec l'ajout du point 2.12.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
AVIS DE CONVOCAION

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous convoquer à une séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le lundi 9 décembre, à 19 h, au local 149.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Accueil;
- 2.2 Période de questions du public;
- 2.3 Inscription de points (varia);
- 2.4 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2019;
- 2.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2019;
- 2.6 Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2019;
- 2.7 Rapports de reddition de comptes;
 - De la présidence;
 - De la direction;
 - Inscriptions 2020-2021
 - Présentation de la démarche pour la nouvelle école à Charlesbourg
 - Du représentant au comité de parents.

DÉCISIONS

- 2.8 Approbation de l'ajout de sorties éducatives (article 87);
- 2.9 Approbation des coûts des voyages étudiants 2019-2020 (article 87);
- 2.10 Approbation de la planification des contenus en éducation à la sexualité (article 85);
- 2.11 Attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées (article 95);
- 2.12 Consultation sur la politique relative à la sécurité de l'information (article 110);
- 2.13 Varia;
- 2.14 Levée de la séance.

Merci de lire les documents avant la rencontre.

Jean-François Giguère
Président

2.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2019

CE 19/20 15

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Vézina d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2019

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

2.6 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2019

AU POINT 1.07 :

Logiciel pour les rencontres de parents : Les parents ont apprécié le fait de réserver leurs plages horaires pour rencontrer les enseignants. Le tout sera reconduit à la rencontre des parents en février 2020.

AU POINT 1.18 :

Cafétéria : Tous les menus de la cafétéria ont été mis sur la page Web de l'école.

2.7 RAPPORTS DE REDDITION DE COMPTES

De la présidence: Aucun point.

De la direction:

Inscriptions 2020-2021 : La direction donne des informations sur la clientèle de l'an prochain.

Présentation de la démarche pour la nouvelle école à Charlesbourg :

La direction remet un document aux membres expliquant l'architecture de la nouvelle école.

Du représentant au comité de parents:

Le représentant informe les membres des points qui ont été discutés lors de la dernière rencontre.

2.8 APPROBATION DE L'AJOUT DE SORTIES ÉDUCATIVES (ARTICLES 87)

CE 19/20 16

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Bradley d'approuver l'ajout des sorties éducatives, tel que présentées.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

2.9 APPROBATION DES COÛTS DES VOYAGES ÉTUDIANTS 2019-2020 (ARTICLE 87)

CE 19/20 17 CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par M. Simon Guay d'approuver les coûts des voyages étudiants pour l'année 2019-2020.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

2.10 APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ (ARTICLE 85)

CE 19/20 18 CONSIDÉRANT l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par Mme Karina Létourneau d'approuver la planification des contenus en éducation à la sexualité.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

2.11 ATTESTATION DU TRANSFERT DES SOMMES RELATIVES AUX MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES (ARTICLE 95)

Le conseil d'établissement de l'Académie Ste-Marie confirme que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué différents montants à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées.

Le conseil d'établissement de l'Académie Ste-Marie confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez prendre note que les mesures suivantes ne sont pas couvertes dans le cadre de cette attestation :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisé à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école - Volets 2, 3 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Vézina d'approuver l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

2.12 CONSULTATION SUR LA POLITIQUE RELATIVE À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (ARTICLE 110)

Les membres du conseil d'établissement se prononce sur la politique relative à la sécurité de l'information.

2.13 VARIA

- Journée du 19 décembre :
Une demande a été faite pour que le communiqué envoyé aux parents soit plus clair concernant les informations écrites dans ce communiqué.
- Bons coups :
Une demande a été faite afin que l'on puisse partager les bons coups autant des élèves que du personnel lors des prochaines rencontres du conseil d'établissement.

2.14 LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Président

Nathalie Laberge, secrétaire